



Municipalité de Sainte-Claire

## **Demande de dérogation mineure** **Avis public de consultation**

Est par la présente donné par le soussigné, directeur général/greffier-trésorier adjoint de la municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Claire, le 15 janvier 2024 à 20h00, à la salle du Conseil sise au 135, rue Principale, à Sainte-Claire.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante portant le numéro 2023-08:

**Nature et effets :** Cette demande de dérogation a pour effet de rendre réputé conforme l'agrandissement de l'entrée de stationnement pour un total de 9.15 mètres au lieu de 8 mètres pour un usage résidentiel, et ce, tel que prescrit au paragraphe 2 de l'article 102 du règlement de zonage numéro 2022-720.

**Identification du site concerné :** 152, rue Laliberté, zone 2-Ha.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance ordinaire du 15 janvier 2024.

Donné à Sainte-Claire, ce 30<sup>e</sup> jour de novembre 2023.

**Le directeur général/greffier-trésorier adjoint**

**Simon Roy, DMA, OMBE**

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, directeur général/greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Sainte-Claire, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie de cet avis à bureau municipal le 30 novembre 2023 et à l'Église le 30 novembre 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 30<sup>e</sup> jour de novembre 2023.

**Le directeur général/greffier-trésorier adjoint**

**Simon Roy, DMA, OMBE**